



Extrait du registre des délibérations

2022-7-19

ARRONDISSEMENT DE NONTRON
Préfecture
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
02 PÉRIGORD-LIMOUSIN - 20221201-2022_7_19-DE
Reçu le 07/12/2022
Département de la
DORDOGNE
Séance du 01 Décembre 2022

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danièle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, BRUN Philippe, COMBEAU Bertrand, CURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBELLS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

JL Faye a quitté la réunion à 19h

Absents et excusés et procurations : COUTURIER Pierre-Yves – FAYE Jean-Louis (donne pouvoir à G. Saerens)

Madame Dominique MARCETEAU est désignée secrétaire de séance

Lieu de réunion du Conseil :
Miallet

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
21/11/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 1

Autorisation du Président à engager les dépenses avant le vote du budget

Monsieur le Président informe le Conseil de communauté que des opérations d'investissement ont été engagées ou seront engagées, et des dépenses seront à payer en 2023 avant le vote du Budget Primitif 2023.

Ainsi que le prévoit l'article 1612-1 du CGCT et afin de respecter les engagements pris ou à prendre, et les délais de paiement des factures, « l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »

Il appartient donc au Conseil de Communauté, conformément à la réglementation, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18). Il convient donc de se prononcer.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 02 décembre 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20221201-2022_7_19-DE
Reçu le 07/12/2022

~~Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :~~

- **AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18) et en particulier :**

B PRINCIPAL					
chapitre	crédits votés au BP 2022	RàR 2021 inscrits au BP 2022	crédits ouverts au titre de DM en 2022	montant total à prendre en compte	crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante (art L1612-1 CGCT)
D 21	894 750,00	192 426,72	128 192,00	1 022 942,00	255 735,50

à affecter à : c/2182 op. 202202 - Montant 18 000 € - Objet Acquisition véhicule cot ADEME

à affecter à : c/2183 - op. 202202 - Montant 2 000 € Objet Acquisition matériel cot ADEME

à affecter à : c/2183 - op. 2067 Montant 4 000 € Objet Acquisition matériel informatique

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 02 décembre 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

